

ce qui s'est produit en fin de semaine. Je dis qu'ils sont tous des tueurs semblables à ceux qui ont exécuté Pierre Laporte, c'est-à-dire des tueurs sans scrupules!

Je suis certain que les chefs du FLQ sont au courant de tout, y compris l'endroit des locaux où logent leurs bandits, et je soutiens, monsieur l'Orateur, que ces chefs devraient être placés immédiatement devant le peloton d'exécution et mis en demeure de tout déclarer sur les agissements, l'organisation et l'existence même du mouvement FLQ, qui veut détruire la société libre dans laquelle nous vivons. Ils devraient être forcés à dénoncer leurs tueurs, leurs bandits, sous peine de perdre 10 têtes pour chacun des assassinats qu'ils commettront.

Le gouvernement connaît les chefs du FLQ. Qu'ils les conduise devant le peloton d'exécution, afin que cesse au Québec ce terrorisme inqualifiable.

Mes propos, monsieur l'Orateur, peuvent sembler terriblement durs, mais je dis que si la démocratie ne se défend pas, elle sera de nouveau attaquée dans l'espace de quelques jours ou de quelques semaines.

La population est dégoûtée de ces agissements du FLQ, qui ne datent pas seulement d'il y a un mois ou deux. On a beau invoquer le fait qu'il y a des miséreux dans certaines régions du Canada et que c'est là la cause de l'existence du FLQ. Ce n'est pas exact. On aura beau donner au Canada la plus belle des sociétés que les membres du FLQ tenteront encore de la détruire, car leur but n'est pas de construire, mais précisément de détruire, de maintenir la haine, l'iniquité et de tenir le Canada dans une atmosphère irrespirable.

Monsieur l'Orateur, j'ai reçu depuis deux jours de nombreux télégrammes sur l'attitude que nous avons prise, dès que le gouvernement et le très honorable premier ministre eurent présenté la nouvelle mesure législative. A travers tous ces télégrammes, deux seuls nous blâment d'avoir appuyé le gouvernement.

Le premier provenait du Parti communiste de Toronto, du Parti communiste canadien. Le deuxième provenait des chefs de la CSN, de la FTQ, de MM. René Lévesque et Claude Ryan du journal *Le Devoir*, qui jettent le blâme sur Ottawa en ce qui a trait à la situation qui prévaut actuellement.

Voilà ceux qui nous blâment de prendre l'attitude que tous connaissent relativement à ce qui se passe chez nous. Notre attitude doit être ferme. Il nous faut adopter de nouvelles lois visant à mieux faire respecter la liberté des individus. Nous ne voulons pas d'un État policier perpétuel, mais nous ne voulons pas non plus que le peuple du Canada se sente lésé dans ses droits et perde sa liberté.

Étant donné les événements qui se produisent actuellement, nous croyons que le gouvernement présentera de meilleures lois, afin que la personne humaine, la mère de famille, le père de famille, le jeune homme, la jeune fille, les enfants, puissent vivre dans la liberté et la sécurité dans un Canada qui mérite mieux que le tragique événement qui s'est produit en fin de semaine.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LA PROMESSE DE PRÉSENTER UN BILL EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire concernant les travaux futurs de la Chambre. Afin de mieux nous situer, j'attire votre attention sur une déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) faisait vendredi dernier ici même et qui est toute fraîche dans notre mémoire. Voici:

Après un certain temps, lorsque le gouvernement aura acquis l'expérience nécessaire pour évaluer le genre de loi que les circonstances pourront exiger, j'ai la ferme intention de discuter avec les chefs des partis de l'opposition de l'opportunité de présenter une mesure législative d'une portée plus restreinte. A ce propos, je sollicite instamment des chefs de parti et de tous les députés des suggestions constructives en vue de modifier les règlements. Ces suggestions seront soigneusement étudiées en vue de leur éventuelle insertion dans toute nouvelle loi.

Monsieur l'Orateur, je crois savoir que l'on a déjà expédié des lettres aux chefs des partis de l'opposition sur l'ensemble de la question pour leur indiquer l'intention du gouvernement d'examiner leurs propositions.

Par ailleurs, à la demande du gouvernement, le ministre de la Justice (M. Turner) a travaillé toute la fin de semaine avec ses fonctionnaires à étudier les possibilités de présenter le projet de loi dont le premier ministre a parlé dans sa déclaration. Le ministre de la Justice a maintenant fait rapport. En fait, il a terminé son travail à minuit hier soir; selon son rapport, la préparation d'un tel bill est possible. Nous avons l'intention de le proposer en vue de la première lecture d'ici un mois.

**Des voix:** Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que la proclamation en vigueur ne peut être révoquée avant que le Parlement n'adopte une nouvelle loi. Vu l'importance de la mesure, on peut difficilement prévoir combien de temps il faudra; tout dépendra du temps qu'on consacra à la discussion des amendements à la Chambre et à l'autre endroit.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je remercie le ministre de sa déclaration. Elle est la preuve que notre pays et la Chambre sont unis et que, comme une famille, lorsque la crise se produit et que la catastrophe menace, nous pouvons faire front commun et montrer aux ennemis intérieurs et au monde qui nous regarde que nous pouvons recourir à la force avec raison et modération.

A la lumière de ce que le ministre vient de nous dire, notre parti ne peut plus considérer de la même façon la question en cause et l'amendement proposé; avant de me rasseoir je voudrais demander au nom du député qui a présenté l'amendement, à moins qu'il ne veuille le faire lui-même, l'assentiment unanime pour que son amendement soit retiré. Il est évident que cela influera beaucoup sur l'appui que notre parti pourra accorder à la motion présentée à la Chambre par le premier ministre (M. Trudeau).